

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Le quatrième Front commun syndical : un échec libérateur ? The fourth common front in the union movement: a liberating failure? El cuarto frente común sindical: ¿Un fracaso liberador?

François Demers

Number 10 (50), Fall 1983

Mouvements alternatifs et crise de l'État

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034658ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034658ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Demers, F. (1983). Le quatrième Front commun syndical : un échec libérateur ?
International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire, (10), 77–83. <https://doi.org/10.7202/1034658ar>

Article abstract

The author recapitulates his on-going analysis of the historical significance of the public and para-public Quebec unions. He suggests that the failure of the fourth Common Front has broken the stranglehold which this group of unions exercised over the rest of the movement. One of the effects has been to give new credibility within the movement to groups more closely connected to the women's movement, ecology and "counter-culture" groups in general. These groups, suggests the author, are in the forefront of the struggle to change the social definition of work in our society and in this sense, can contribute to a rejuvenation of union tactics and strategy which is sorely needed in this period of economic crisis.

Le quatrième Front commun syndical : un échec libérateur ?

F. Demers

L'Odyssée des Fronts communs débute dans la deuxième moitié des années 60. La Révolution tranquille — le masque québécois de la mise en place de l'État-providence — entraîne le gonflement des effectifs de la fonction publique, des services sociaux et de santé, de l'appareil éducatif et des sociétés d'État. En 1964, le gouvernement libéral avait autorisé la syndicalisation de ses employés. Dans les années qui suivent, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) double ses effectifs jusqu'à au-delà du cap des 200 000 membres. La Centrale de l'enseignement (CEQ) atteint les 60 000 membres. La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), quoique plus identifiée au secteur privé, gagne elle aussi quelques dizaines de milliers de nouveaux cotisants.

Pendant ce temps, la modernisation de l'État québécois se prolonge sur le plan politique par une poussée nationaliste dont la version la plus radicale prône la séparation du Québec. En 1970, le gouvernement fédéral frappe un grand coup. C'est la Crise d'octobre qui s'attaque à « tout ce qui grouille, scribouille et grenouille » — dont les militants/es syndicaux — comme s'il s'agissait d'une seule et même engeance « séparatiste ».

À l'intérieur du mouvement syndical, cet électrochoc donne un important coup de main aux partisans d'un front commun des 3 centrales dans les négociations de leurs membres du secteur public et parapublic contre le gouvernement libéral et fédéraliste du premier ministre Robert Bourassa. Le premier Front commun est mis sur pied en 1971. Il rassemble près de 300 000 syndiqués/ées. Les négociations de 1972 donnent lieu

78 à un affrontement enthousiaste et retentissant. Elles sont notamment marquées par l'occupation de certaines villes par les militants syndicaux, la formation de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) par des syndicats qui abandonnent la CSN, et l'emprisonnement des chefs des 3 centrales.

Le deuxième Front commun (1975-76) ne rassemble plus que 200 000 syndiqués/ées. Il écarte la stratégie de l'assaut frontal au profit d'une forme de guérilla en comptant sur le soutien populaire... qui prendra la forme d'un appui multiforme des militants et sympathisants du Parti québécois. Et, lors des élections qui suivent les négociations de quelques mois, le P.Q. prend le pouvoir !

La ronde des négociations suivantes (1978-80) oppose les alliés d'hier : d'une côté, le troisième Front commun (à peine 200 000 syndiqués), de l'autre le gouvernement Lévesque sérieusement handicapé par la proximité du Référendum sur la Souveraineté-association (20 mai 1980). Les dirigeants syndicaux menacent, le plus souvent de façon voilée, de nuire à la campagne péquiste. Le ministre des Finances Jacques Parizeau tente d'acheter la paix sociale. La machine péquiste titille le nationalisme des troupes syndicales. Les stratèges patronaux mettent pour la première fois à l'épreuve un discours public qui qualifie les employés de l'État de « gras durs » comparativement aux travailleurs du secteur privé, largement non-syndiqués. Finalement, il y a quelques grèves et lois-matraques.

Contre le quatrième Front commun (1981-82), c'est cette comparaison entre le « traitement de faveur » consenti aux employés de l'État et la condition des employés du privé, durement touchés par le chômage, qui sera l'arme la plus dévastatrice. Tellement que le gouvernement n'a pas eu à négocier. Il a décrété et les syndicats ont été forcés de s'incliner. Depuis, dans le mouvement syndical, on lèche les plaies et on tente de faire face aux problèmes les plus pressants causés par la crise, notamment le chômage croissant et la diminution brutale des ressources financières des centrales.

En Amérique du Nord, le syndicalisme a été violemment combattu par l'idéologie et les pouvoirs parce qu'il dérogeait au principe de la réussite individuelle qui constitue le cœur de la mythologie de la libre entreprise. Pourtant, au fil des années, un certain nombre de syndicats ont réussi malgré tout à s'imposer... le modèle utilisé couramment étant celui de la compétition individuelle. Il n'y a donc pas de surprise à constater que les revendications syndicales se sont généralement organisées autour des grands axes permettant aux membres de réaliser le rêve américain : le bungalow de banlieue, la sur-consommation de biens matériels et de gadgets, la déresponsabilisation sur les lieux de travail et, de façon générale, la réduction de la vie à sa valeur marchande (bénéfices marginaux, primes, assurances, etc.).

La trajectoire syndicale ordinaire commençait par le soutien d'autres groupes sociaux à la cause syndicale, tant que les syndiqués s'efforçaient de sortir de la misère évidente et de l'injustice criante. Puis, au fur et à mesure, qu'ils s'éloignaient, par leurs gains, de la condition prolétaire, leurs combats et leurs négociations devenaient de plus en plus des affaires privées, « corporatistes ». En un peu plus d'une décennie, le syndicalisme du secteur public et parapublic aura parcouru cette trajectoire, jusqu'au plafonnement du 3^e Front commun et au recul du 4^e.

Il conviendrait donc de passer à autre chose, après avoir soigneusement rangé les heures de gloire de ce syndicalisme-là parmi les hauts faits de la classe ouvrière ! Mais deux facteurs font que les choses ne pourront pas en rester là et permettre aux syndicats du secteur public de jouir tranquillement de leur maturité à l'exemple de trop de syndicats d'affaires américains dans l'après-guerre.



Un syndicalisme politique

Le premier de ces facteurs, c'est la crise. Celle-ci frappe directement l'État-providence : les employés du secteur public et parapublic ne travaillent plus dans un secteur de pointe ! Ils sont menacés à très court terme d'être rapidement refoulés jusqu'à leur case de départ, et même en-deçà. Or, contrairement aux syndiqués du secteur privé — ils en ont d'ailleurs fait l'expérience cuisante au cours du quatrième Front commun — leur force de frappe ne repose pas d'abord sur leur capacité de bloquer la machine de production, i.e. de faire grève, mais sur la crédibilité politique de l'État-providence et de ses services publics. Ils sont donc condamnés, pour se défendre, à l'action politique, c'est-à-dire à contribuer à la définition d'un projet de société qui permettra de sauver leur pain, leur beurre et leur dignité et qui, en même temps, sera présentable en public.

L'autre facteur, c'est le concours de circonstances qui a fait de ce syndicalisme le parapluie qui a permis une expérimentation québécoise des valeurs et des modes de vie liés à l'écologisme, au féminisme, à la lutte pour la protection du consommateur aussi bien qu'à une action plus politique d'inspiration marxiste.

Pendant sa montée, le syndicalisme du secteur public a même servi de fer de lance à l'ensemble du mouvement syndical et ce à plu-

sieurs égards. Il a par exemple défini des objectifs qui ont servi de modèles aux autres groupes syndiqués. Entre autres, pour faire le poids devant un employeur responsable du Bien commun et de la justice distributive, il a été forcé d'articuler ses revendications principales de telle sorte qu'elles puissent crédiblement être exportées à l'ensemble de la société : priorité aux bas salariés, égalité de traitement des femmes et des hommes, réduction des écarts entre hauts et bas salariés, services publics universels et gratuits, etc. La présence dans ses rangs d'une majorité de femmes l'a rendu plus vulnérable à la cause de l'égalité des femmes et au féminisme. De même, la formation professionnelle de son membership, fortement marquée par la sociologie, le travail social, la pédagogie et les sciences humaines en général, en a fait le moteur de diverses interventions para-syndicales : l'action politique municipale, la défense des consommateurs, les groupements populaires et communautaires, etc. Pour ces raisons-là et d'autres, il est devenu le foyer et le point d'ancrage principal du courant socialiste/marxiste au Québec.

Ainsi, ses militants ont été marqués plus que d'autres par les nouvelles valeurs. Ils-elles se sont découverts-es de plus en plus inquiets-ètes devant l'enlèvement rapide dans l'ornière nord-américaine du corporatisme. Après le 15 novembre 1976, cette inquiétude a été masquée, un temps, par le débat sur l'attitude à adopter face au Parti québécois, l'allié d'hier désormais au pouvoir. Les partisans de la ligne dure ont bien été forcés d'emboîter le pas aux marxistes-léninistes et autres tenants de la revendication tous azimuts. Les autres se sont ou bien noyés dans la collaboration larvée avec le boss péquiste, ou bien ont tenté d'échapper à la logique binaire en concentrant leur attention sur

80 des objectifs sectoriels et des actions parasyndicales.

Après les négociations de 1979-80, quelques-uns, dont j'ai été, ont tenté timidement de sonner l'alarme. Trop tard et trop peu, à l'évidence !

Aujourd'hui que les syndicats se sont carrément cassés la gueule, après avoir fait fi des interrogations et maintenu contre toute raison la stratégie de l'indignation à tous crins, les inquiets sont libérés des contraintes de la solidarité mécanique. Ils sont libres de rechercher ouvertement dans les assemblées syndicales des revendications plus politiques et des comportements plus habiles. Et surtout, ils sont libres de travailler sur la base de leur expertise des valeurs contre-culturelles et socialistes à la formulation d'un contre-projet de société crédible face à la crise.



Obstacles à la syndicalisation

Ce travail, en ce qui concerne le mouvement syndical, passe sans doute par la revalorisation de l'action collective en général et de l'action syndicale en particulier, au

moment où le néo-libéralisme revient en force à la charge avec son idolâtrie de la loi de la jungle. Il sera sans doute facilité par les prises de conscience brutales qui se font dans le sillage de l'échec du quatrième Front commun. En particulier, le piétinement de la syndicalisation dans le secteur privé.

Les spécialistes ont en effet souligné régulièrement que le taux de syndicalisation a connu, en Amérique du Nord, une inquiétante stabilité — autour de 30 % — depuis la poussée d'après guerre. Les appareils syndicaux ont dénoncé rituellement les obstacles juridiques à la syndicalisation et les fièvres anti-syndicales cycliques des milieux patronaux. Mais à toutes fins utiles, l'ouverture du marché de la syndicalisation des employés de l'État et de ses succursales a gommé au Québec l'angoisse devant le plafonnement du syndicalisme dans le secteur privé.

Il est vrai, compte-tenu du court laps de temps (une dizaine d'années : 1965-1975) pendant lequel l'État-providence québécois a été mis en place — c'est sans doute la rapidité de ce processus qui lui a donné cette apparence de Révolution (tranquille) — que les organisations syndicales en ont eu plein les bras à tenter d'accueillir correctement les dizaines de milliers de nouveaux membres qui leur tombaient du ciel. Ce fut en particulier le cas à la CSN, principale bénéficiaire de la syndicalisation du secteur public.

Si bien que l'intérêt réel pour la syndicalisation du secteur privé n'a véritablement refait surface qu'à la fin des années 70. Entretemps, la CSN avait perdu, suite à la formation de la mini-Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la plus grande partie de ses syndiqués de la petite et moyenne entreprise (PME). Le comportement des syndiqués de ce sous-secteur apparaissant conservateur aux « nouveaux

militants » en provenance du secteur public, la CSN lui a en pratique tourné le dos et a cherché son expansion du côté des grandes entreprises et des grosses unités de travail... déjà pour la plupart syndiquées avec la FTQ ou avec les unions américaines. En un mot, la CSN, comme la FTQ et la CEQ, chacune à sa manière, a emprunté la voie de la facilité, i.e. le secteur public et le maraudage, et a négligé d'examiner plus sérieusement les obstacles à la syndicalisation des zones plus résistantes, c'est-à-dire du côté des petites unités de production. Avec le résultat qu'aujourd'hui :

Le ralentissement économique accentué en même temps qu'il souligne le déséquilibre du syndicalisme québécois. À toutes fins utiles, la syndicalisation dépasse à peine les 20 % dans le secteur privé pendant que le secteur public est syndiqué à plus de 60 %².



« Small is beautiful »

Or l'expertise qui n'a pas été acquise ou qui a été perdue pendant ce temps fait aujourd'hui cruellement défaut. Car un des aspects majeurs de la restructuration en cours de l'appareil de production, restructuration qui constitue l'ossature de ce que l'on a baptisé « Crise », c'est le développement des petites unités de production, grâce notamment à la micro-informatique et aux autres tiques, et le démantèlement des anciennes cités ouvrières et des immenses chaînes de montage. Quelles seront les pratiques de syndicalisation, d'un prix abordable, que le mouvement syndical va devoir

inventer pour assurer son expansion future, sinon sa simple survie ? C'est en partie à cette question angoissante que la négociation nationale, s'appuyant sur « le rapport de force » du quatrième Front commun, si elle avait eu lieu, aurait tenté de répondre.

Mais poser la question des obstacles à la syndicalisation, c'est aussi questionner l'essence même de la pratique syndicale nord-américaine. En effet, dans le cadre des « big unions », qu'elles soient du secteur privé ou du secteur public, le syndicalisme a joué, dans les faits, un rôle de rigidification des structures de production. Par exemple, il a forcé à normaliser les salaires et les conditions de travail. Mais il a aussi, par la sécurité d'emploi et la codification des fonctions, des métiers et des compétences professionnelles, contribué à alourdir le processus de changement.

La question n'est pas ici de savoir si la souplesse que poursuivent les entreprises capitalistes s'inscrit dans la direction du progrès de l'humanité ou s'il ne vaudrait pas mieux geler l'appareil de production dans sa forme actuelle d'organisation. Il s'agit plutôt de constater que les grandes firmes privées, dans leur effort pour accroître leur productivité, font actuellement tout ce qu'elles peuvent pour se débarrasser des rigidités imposées par l'action syndicale. En particulier, elles multiplient les petites unités de production qui peuvent facilement changer de territoire et de fonction, ou être remplacées par d'autres, par des sous-traitants et le travail au noir. Ainsi les employés se font rogner divers acquis en termes de conditions minimales de travail, de revenus et de dignité. Pourtant, les syndicats n'ont pas encore défini d'autre parade que la crispation sur toutes les modalités de leurs acquis, ce qui accrédite l'image corporatiste que les discours à la solde des hommes d'affaires cherchent à leur accoler.



Sécurité et mobilité

Prendre en compte les nouveaux métiers, les nouvelles industries et les nouveaux processus de production exigerait au contraire d'identifier les acquis à conserver absolument et ceux qui pourraient changer de forme. Par exemple, la sécurité d'emploi ne pourra plus signifier le plus souvent la garantie de travailler toute sa vie au même endroit, dans le même poste, à poser les mêmes gestes. Il va falloir inventer les mécanismes d'une sécurité d'emploi élargie au-delà de l'usine et du bureau. À l'ensemble d'un secteur industriel ou commercial ? À une brochette de fonctions et de compétence ? Ou, plus globalement, par un véritable droit au travail, valable sur l'ensemble du territoire national ?

En un sens, on pourrait avancer que certains mécanismes existants, par exemple l'assurance-chômage, la transférabilité des fonds de pension, le supplément au revenu du travail et le recyclage en milieu scolaire, sont de faibles préfigurations des formules qui vont devoir permettre à un employé de changer, volontairement ou à son corps défendant, d'employeur, de lieu de travail et de métier sans recommencer à zéro, sinon à moins que zéro, à chaque fois.

En bref, il s'agirait pour le mouvement syndical de repenser la protection de ses membres en faisant place à leur mobilité. Mais, dirait-on, il ne suffit pas de penser des formules plus larges et plus souples, il faut encore se donner les moyens de les imposer.

Or la courte histoire des Fronts communs du secteur public, là où le régime juridique a permis l'expérimentation de formules de sécurité d'emploi englobant des réseaux entiers d'établissements, a fait ressortir un problème de taille : la majorité de la base syndicale semble accorder une très grande importance à sa routine quotidienne, à son enracinement dans tel lieu géographique de travail (et de résidence), dans telle fonction, dans tel poste de travail. Si bien qu'elle interdirait, à toutes fins utiles, à ses représentants de chercher et de négocier tout régime qui prévoirait éventuellement des déplacements géographiques et/ou professionnels. Mais peut-être n'est-ce là qu'un effet secondaire d'un demi-siècle de pratiques syndicales dans un cadre exclusivement local ? Peut-être aussi est-ce une insistance qui tend à disparaître avec les générations qui ont connu et valorisé la vie de village et de quartier, alors que la jeunesse serait davantage « instable » ?



Un nouveau rapport à l'État

Sans doute cependant que les pressions de la restructuration accélérée de l'appareil de production, à laquelle nous assistons présentement, vont forcer des débats et des choix clairs sur cette question. Ce qui est plus problématique, c'est le chemin qu'il va falloir défricher pour obtenir le concours de l'État dans cette direction. Car l'expérience des fédérations syndicales du secteur privé montre que l'objectif d'une mobilité « civilisée » ne peut être atteint que si le cadre juri-

82

dique des relations de travail autorise la négociation d'un contrat de travail commun à plusieurs établissements locaux. Ce qui n'est pas le cas présentement, même quand les unités locales en question appartiennent à la même firme. Le consentement des entrepreneurs privés semble impossible à arracher. Il faudrait pouvoir utiliser le biais de l'État législateur. Mais voilà, l'opération bilan du quatrième Front commun fait ressortir, au-delà de son aspect chasse aux coupables, que les termes de « l'alliance » avec l'État québécois sont en train de changer en quatrième vitesse.

Deux paramètres avaient dominé la phase qui a pris fin officiellement et brutalement à l'occasion des dernières négociations. En premier lieu, ici comme ailleurs, ce qu'on a nommé l'État-providence. D'un point de vue syndical, cette forme d'État aura été une véritable Providence en ce qu'elle a, comme il a été souligné plus haut, ouvert un nouveau marché à la syndicalisation. Mais aussi parce que la nationalisation et l'expansion des services publics de même que l'interventionnisme tous azimuts de l'appareil d'État ont largement pris le relais (à leur façon à la fois progressiste et répressive) de l'action civilisatrice des syndicats.

Ce qui est plus spécifique au Québec, c'est que la mise en place de cet État-providence a été soutenue, encadrée et enrichie de la montée d'un courant néo-

nationaliste. Incarné dans une formation politique, le Parti québécois, ce courant a fourni au mouvement syndical une caisse de résonance dans ses luttes contre une économie de marché et un environnement continental hostiles.

Dans la phase antérieure, sous le régime Duplessis, les rapports du syndicalisme et de l'État québécois avaient été on ne peut plus clairs : le mouvement syndical ne pouvait compter que sur ses propres moyens. Son seul allié, partiel et circonstanciel, était la doctrine sociale de l'Église ! L'État était un ennemi que l'on pouvait ponctuellement stopper à l'occasion de causes symboliques et populaires ; rappelons les cas de Murdochville, Louiseville, la grève de l'Amiante, etc. Pendant la phase de la Révolution tranquille (les années 60), la situation est devenue plus ambiguë. Les bénéfices palpables retirés par le mouvement syndical, en termes de membership et de législations sociales, l'ont englué dans une attitude plus hésitante face aux gouvernements qui se sont succédés. Enfin, avec l'arrivée du P.Q. au pouvoir à l'autonome 1976 a commencé une période de confusion totale : la gauche des syndicats a bien cherché à rappeler les nécessaires distances mais le moins qu'on puisse dire, c'est que le rôle qu'elle a joué est souvent apparu comme celui d'un éteignoir-de-concupiscence et que ce rôle a été trop souvent rempli avec d'inutiles maladresses.



L'indispensable auto-critique

L'évocation de ces maladresses nous ramène au principal obs-

tacle qui se dresse devant les militants-tes qui portent les nouvelles valeurs liées au féminisme, à l'écologisme, au socialisme et à la contre-culture en général : leur appartenance bien campée d'une part au sous-groupe social des instruits (certains parlent à leur propos de « nouvelle petite-bourgeoisie », d'autres des « travailleurs de la parole »), d'autre part au syndicalisme du secteur public. Au gré des combats contre le gouvernement libéral-fédéraliste de Robert Bourassa puis contre le gouvernement nationaliste de René Lévesque, les plus radicaux d'entre eux se sont laissés entraîner à monopoliser les micros, à imposer leur sensibilité et leur problématique (de classe ou de fraction de classe) dans les instances des fédérations et des centrales, quand ils ne sont pas devenus, comme à la CSN, les candidats prioritaires aux postes de salariés des appareils.

En bref, sous couvert d'une pratique syndicale plus radicale et combative (étiquetée : syndicalisme de combat) face à l'État, au P.Q. et aux employeurs en général, ils ont imposé un certain style de radicalisme fait de hauts-cris-rituels, de formulations rigides des objectifs et de grève-générale-illimitée-automatique. L'échec de leur style qui accompagne celui du 4^e Front commun permet maintenant de relativiser cette façon de faire aux yeux de tous et, c'est indispensable, à leurs propres yeux.

D'autre part, les porteuses des nouvelles valeurs sont entrées dans le syndicalisme par la porte du secteur public et leurs maladresses les ont largement maintenues dans ce « ghetto ». Les syndiqués de la base dans le secteur privé les perçoivent toujours largement comme des « corps étrangers ». D'autant plus que ces « nouvelles valeurs » se heurtent, comme tout point de vue encore minoritaire, aux règles du jeu du syndicalisme nord-américain. Celui-ci est en effet orga-

nisé autour de la norme du 50 % + 1 : aussitôt que la majorité des membres d'une unité de travail conviennent de se syndiquer, ils le peuvent... s'ils parviennent à surmonter les obstacles non-juridiques que l'employeur sème généralement sur leur chemin. C'est dire que la plateforme qui rassemble les travailleurs-euses, c'est la défense de leurs intérêts immédiats, non pas des choix explicitement idéologiques ou politiques. (Quoique, à bien y penser, le consensus minimal sur « le pain et le beurre » représente peut-être un choix idéologique ?) Ce cadre implique entre autres conséquences qu'un syndicat de la base peut compter dans ses rangs des libéraux aussi bien que des socialistes, des réactionnaires aussi bien que des libertaires, des machos et des féministes, etc. Forcément, pour établir des objectifs de négociation ou déclencher des moyens de pression, tout ce beau monde doit construire une majorité... le plus souvent autour du plus petit commun dénominateur³.

Incontestablement, ces facteurs s'additionnent pour réduire l'influence des « nouvelles valeurs ». Mais, en revanche, d'autres hypothèses ont été levées par les événements récents. L'échec référendaire du printemps 1980 a fermé la porte à la mise en place dans un avenir prévisible d'un État national québécois (dont le poids aurait pu être utile face aux multinationales et aux Américains). La négociation de l'hiver dernier dans le secteur public a sonné le réveil brutal des groupes syndiqués les plus sensibles au charme péquiste. Enfin, le désarroi visible du gouvernement actuel devant la crise économique et le courant néo-libéral confirme la fin du cycle de l'État-providence⁴. Ainsi, d'une certaine façon, le mouvement syndical revient à sa case de départ : il ne peut compter que sur ses propres moyens... pour proposer un autre avenir que celui que la crise est à mettre en place : une

planète où, à l'échelle mondiale comme à l'échelle québécoise, la minorité des meilleurs et des plus forts — dont certains syndicats de mâles — bénéficierait du surcroît de productivité provoqué par l'introduction massive des micro-ordinateurs, pendant que les autres croupiraient dans l'inutilité sociale du chômage, de l'assistance sociale et du désœuvrement.

Pour lutter efficacement contre cet avenir, le mouvement syndical ne peut plus se référer au rêve américain, il ne peut se tourner que vers les nouvelles valeurs qui commandent un rapport différent au travail lié et développent des thèmes tels que la réduction du temps de travail-nécessaire-pour-gagner-sa-vie, l'enrichissement des tâches, la santé-sécurité au travail, l'autogestion de la vie quotidienne. Or, comme par hasard, ce sont ces mêmes thèmes qui pourraient permettre aux syndiqués du secteur public et parapublic de renouer des liens politiquement indispensables avec les usagers des services publics !!!

François Demers
Département Information et
Communication
Université Laval

NOTES

¹ Pour plus d'informations sur les thèses de l'auteur, voir *Chroniques impertinentes du 3^e Front commun syndical*, Nouvelle Optique, 1982, 170 p. ;

« Le leadership dans la perspective de la nouvelle gauche Un seul ennui, nous sommes Américains » in *Crise et leadership — les organisations en mutation*, Boréal Express, 1983, p. 275-291 ;

« Syndicalisme, la grande dérive », *Le Temps Fou*, n° 27, avril 1983, p. 26-29 ;

« Le quatrième Front commun syndical ou comment le mouvement syndical s'est fait doubler à gauche par le gouvernement Lévesque... et par les évêques », *Les Cahiers du Socialisme*, nos 12-13, printemps 1983, p. 24-43.

² *Le Temps Fou*, voir note 1, p. 27

³ Commentant l'histoire de la CSN de Jacques Rouillard, Louise Corriveau rappelle le défi de taille que s'est imposé la CSN en cherchant « à inventer un type de syndicalisme qui soit capable de remettre en cause la logique du développement socio-économique capitaliste dans le cadre juridique de la formule Rand (syndicat unique et majoritaire, syndicalisme de masse obligatoire). » *Recherches sociographiques*, vol. XXIV, n° 1, janvier-avril 1983.

⁴ La disparition des groupes marxistes-léninistes, En Lutte et La Ligue (PCO), contribue à nettoyer le tableau en même temps qu'elle constitue un autre signe de la fin du cycle.